

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 6 FEVRIER 2025

Nombre de membres :	
En exercice	15
Présents	13
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-cinq, le six février
à 19h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la
présidence de M. le Maire, Olivier PORS.

Date de la convocation

31 janvier 2025

Etaient présents : BISCH Jacques – CARETTE Adeline – DULOUT Jean-Luc – FLOCHLAY Loïc – GOURRET Didier – JAOUEN Gwenaëlle – JOYEUX David – JUHEL Jean-Etienne – LAPART Nathalie – LE BERRE Aurélien – LE BRAS Mickaël – MONOT Joël – PORS Olivier.

Étaient absents : ROLLAND Iwan (procuration à David JOYEUX) – PIGEYRE Carole.

Gwenaëlle JAOUEN a été élue secrétaire de séance.

**2025-02-02 : PROJET 2025 DE REVITALISATION DU CENTRE BOURG -
REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE et DECONSTRUCTIONS :
FINANCEMENT, DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Exposé :

Lors de la séance du 29/10/24, l'entreprise *Maîtrise Ouest* a été retenue pour accompagner la collectivité en tant que maître d'œuvre pour le projet de réaménagement de la Place de l'Église. Actuellement la place est composée d'un vieux parking imperméable (places non matérialisées) et de quelques espaces verts en fin de vie, mal répartis. Il n'y a aucun aménagement sécurisant la circulation des piétons.

Puis lors de la séance du 05/12/24, l'entreprise *Liziard* a été retenue pour la déconstruction des porcheries de Ti Bras. Il s'agit d'anciens bâtiments de ferme, situés en centralité présentant des risques de sécurité. La déconstruction nécessite une procédure de désamiantage, notamment pour la toiture en plaque de fibrociment amianté. Un hangar est conservé du fait de son bon état général et de son utilisation par les enfants de la commune et le club de pétanque. Après la procédure de désamiantage il sera couvert par du bac acier. La déconstruction va rendre plus accessible les jeux et le city stade pour les jeunes.

Ces deux opérations vont permettre de sécuriser et d'améliorer grandement la qualité paysagère du bourg.

Voici le financement proposé pour les deux volets de cette opération 2025 de revitalisation du bourg :

Plan de financement

Projet : REVITALISATION DU CENTRE BOURG 2025
 REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE et DECONSTRUCTIONS D'ANCIENS BATIMENTS AGRICOLES ATTENANTS
COMMUNE DE GOURLIZON

Dépenses			Recettes		
Description des postes de dépenses	Montant (en € HT)	%	Financeurs	Montant (en € HT)	%
Place de l'Eglise					
Maîtrise d'œuvre	12 200,00	4,70	Etat DETR	120 000	46,26
Géomètre	1 765,00	0,68	Département Pacte 2030 Volet 1 2025	70 000	26,98
Lot éclairage SDEF	10 770,00	4,15	FDSR Fond Départemental de Sécurité routière	10 000	3,85
Lots travaux	174707,50	67,35			
Anciens bâtiments agricoles attenants					
Déconstructions	34415,00	13,27	TOTAL SUBVENTIONS	200 000,00	77,10
Couverture hangar	25559,90	9,85	Autofinancement	59 417,40	22,90
TOTAL	259 417,40	100	TOTAL	259 417,40	100,00



Mairie de
Gourlizon



Finistère
Penn-ar-Bed

La DETR (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux).

La note de la Préfecture, en date du 5 novembre, nous rappelle les modalités d'attribution de la DETR 2025.

Le taux d'intervention de la DETR est fixé dans une fourchette de 20 à 50% du coût HT de l'opération et plafonnée à 80% des aides publiques inscrites au plan de financement.

Parmi les catégories d'opérations prioritaires à la DETR, se trouvent les « travaux d'aménagement de centre-bourgs (y compris la voirie, hors entretien courant) intégrant l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité », ainsi que la « déconstruction de bâtiments dans le cadre d'un projet d'aménagement ou de revitalisation de centre-bourg » et la « réhabilitation de friches agricoles dans le cadre d'aménagement de bourg ».

L'aménagement de la place de l'Eglise et la déconstruction des anciennes porcheries attenantes entrent donc parfaitement dans le cadre des opérations relevant d'une priorité n°1 pour la DETR.

La Pacte 2030, Volet 1.

Il s'agit d'une enveloppe annuelle par canton, répartie entre les communes de moins de 10 000 habitants, pour financer de petits projets réalisés dans l'année.

Le projet rassemble plusieurs objectifs, rendant l'opération éligible au volet 1 :

- * Environnemental : désimperméabiliser cette zone est nécessaire au vu du récent schéma directeur des eaux pluviales. Il s'agit de privilégier l'infiltration plutôt que des travaux de canalisation.

- * Culturel : l'Eglise de Gourlizon date du XVIème siècle. Les travaux vont permettre de mettre en valeur notre patrimoine.

- * Soutien au dernier commerce : en facilitant le stationnement pour les clients du commerce.

- * Cadre de vie : en améliorant la qualité paysagère du centre bourg.

Le FDSR (Fond Départemental de Sécurité Routière).

Le Conseil départemental mobilise le produit des amendes de police au profit du FDSR, via un appel à projets relatif à des travaux de voirie effectués dans l'année (subventions comprises entre 1000€ et 20000 € selon les dossiers, en 2024).

Le projet vise à sécuriser les déplacements en définissant des espaces clairs pour chaque utilisateur piéton ou automobile. Cheminements piétons et mise en accessibilité de l'espace public sont des projets éligibles au financement du FDSR. Tout comme la sécurité des riverains, auquel le projet répond par la création d'un sens unique.

Délais d'exécution :

Concernant la démolition des anciennes porcheries, l'entreprise Lizard peut intervenir au mois d'avril. Après les procédures de consultations, l'objectif est d'attribuer les lots travaux avant le mois de juillet. L'exécution des travaux devra se faire à partir du mois de septembre pour des plantations début novembre.

Les deux volets de l'opération 2025 de revitalisation du centre-bourg seront donc achevés pour la fin de l'année.

Propositions :

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider le plan de financement proposé ;
- d'autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2025 ;
- d'autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du volet 1 du Pacte 2030 ;
- d'autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du FDSR (Fond Départemental de Sécurité Routière).

Décision :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'ensemble des propositions :

- valide le plan de financement proposé pour l'opération « Revitalisation du centre-bourg 2025 » estimé à 259 417.40 € HT ;
- autorise M. le Maire à déposer les demandes de subventions au titre de la DETR 2025, du Pacte 2030 (volet1 2025) et du FDSR.

Le secrétaire de séance
Gwenaëlle JAOUEN



Le Maire
Olivier PORS

